



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE BRIVE-LA-GAILLARDE ET SON AGGLOMERATION

AVENANT DE PROJET N°3 / 2023-2026



Accusé de réception en préfecture
019 200043 72-20240116-2023-226-C1-CC
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Date de publication : 16/01/2024

AVENANT DE PROJET 2023-2026

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE BRIVE-LA-GAILLARDE ET SON AGGLOMERATION

ENTRE

- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive représentée par son Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, Christian PRADAYROL,
- La Commune d'Allasac, représentée par son Maire Jean-Louis LASCAUX,
- La Commune de Brive représentée par son Maire Frédéric SOULIER,
- La Commune de Donzenac, représentée par son Maire, Yves LAPORTE,
- La Commune de Juillac, représentée par son Maire Josette FARGETAS,
- La Commune de Malemort, représentée par son Maire, Laurent DARTHOU,
- La Commune d'Objat, représentée par son Maire Philippe VIDAU.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ; d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Corrèze, Etienne DESPLANQUES
- La Banque des Territoires représentée par Nicolas JOYEUX, Directeur Territorial Creuse Corrèze Haute Vienne
- Le groupe Action Logement, représenté par Jean-Pierre SIRY, Membre du Comité Régional Action Logement Services Nouvelle-Aquitaine
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Etienne DESPLANQUES, Préfet du Département de la Corrèze
- L'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine représenté par Sylvain BRILLET, Directeur Général

ci-après, les « **Partenaires** financeurs » d'autre part,

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la ville de Brive-la-Gaillarde, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de Ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action Cœur de Ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Brive-la-Gaillarde et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires, EPFNA – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens. Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

L'avenant couvre la période 2023-2026.

Action Logement

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Banque des Territoires

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action Cœur de Ville

La ville de Brive-la-Gaillarde s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DDT, DRAC, etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (CCI, CMA, SEM 19, ...)

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet : Cheffe du service politiques de l'habitat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Brive-la-Gaillarde s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Brive-la-Gaillarde réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrégier au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

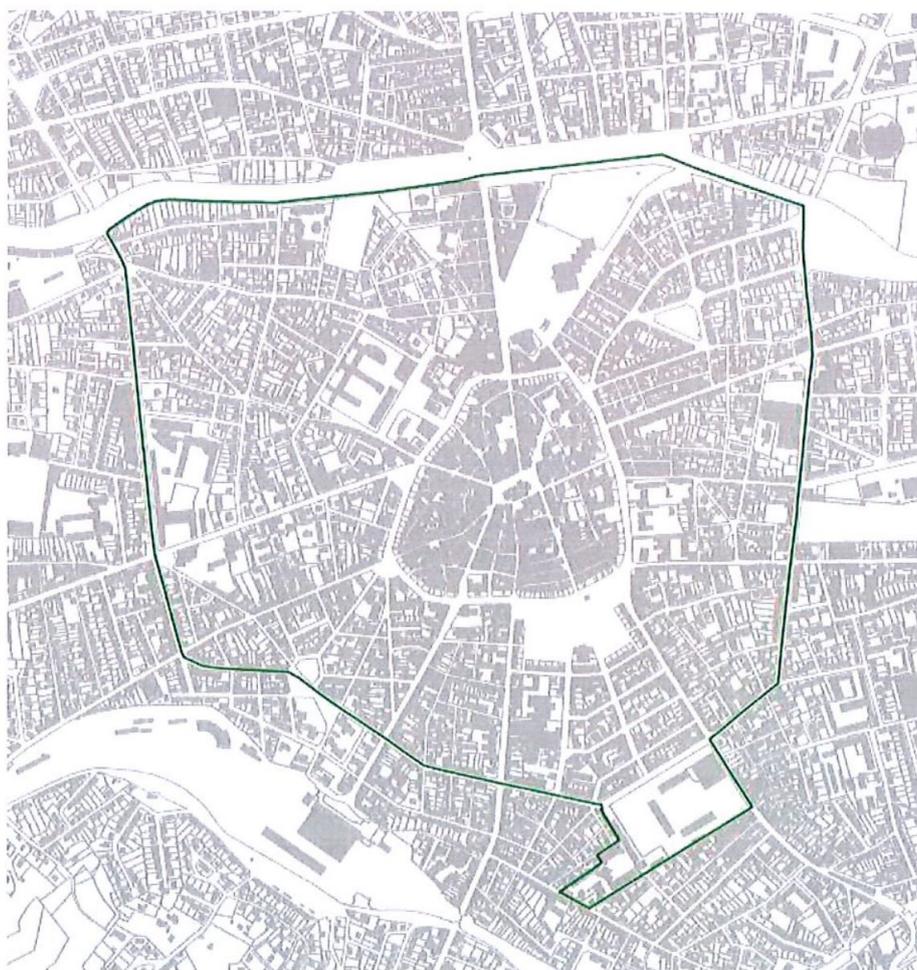
Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

4.1. Liste des secteurs d'intervention

4.1.1. Centre-ville

Le périmètre est conservé dans son état initial. Il s'étend jusqu'à la deuxième ceinture des boulevards.

Périmètre ACV2/ORT – Brive-la-Gaillarde



4.1.2 Quartier de gare (le cas échéant)

La collectivité n'a pas souhaité étendre son périmètre ACV au quartier de gare, estimant qu'il y avait encore beaucoup d'actions à mener au sein du périmètre initial. Le choix a donc été fait de concentrer les efforts et les moyens sur ce secteur qui s'étend déjà au-delà du centre-ville historique.

4.1.3 Secteurs situés en entrée de ville (le cas échéant)

La collectivité n'a pas souhaité étendre son périmètre ACV aux entrées de ville, estimant qu'il y avait encore beaucoup d'actions à mener au sein du périmètre initial. Le choix a donc été fait de concentrer les efforts et les moyens sur ce secteur qui s'étend déjà au-delà du centre-ville historique.

4.2 Identification de chacun des secteurs d'intervention

Les autres secteurs d'intervention de l'ORT ne sont pas modifiés.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée le 05 novembre 2019 par les communes d'Allasac, Brive-La-Gaillarde, Donzenac, Juillac, Objat, Malemort et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, qui avait transformé la convention ACV initiale en convention d'ORT.

A ce titre, le périmètre ACV 2023-2026 constitue des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Les axes stratégiques du programme ACV / ORT sont les suivants :

- o Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- o Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- o Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
- o Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
- o Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

Une ambition politique claire pour le cœur de ville de Brive : favoriser l'installation de nouveaux résidents en centre-ville



« Je suis résident, je suis chaland »

Et des priorités stratégiques affirmées :

- Lutter contre la vacance immobilière et commerciale,
- Favoriser l'installation de nouveaux commerces en mobilisant les outils fonciers disponibles,
- Proposer des produits culturels en phase avec les attentes et les pratiques actuelles,
- Végétaliser la ville et limiter son empreinte écologique et environnementale.

6.1. Plan d'action global :

6.1.1. Programme d'actions ACV

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractive de l'habitat									
B.ACV.1.1	Opérations ciblées de déconstruction et de réhabilitation d'immeubles : îlot des tilleuls	SEM19	EPF NA, Ville de Brive, CABB	490 000 € (coût de l'acquisition des parcelles 10 et 11) Chiffrage des travaux en cours.					X
B.ACV.1.2	Opérations ciblées de déconstruction et de réhabilitation d'immeubles : 10-12 avenue Thiers	Noalis	CABB, Action Logement	1 444 112 € HT	CABB, Action Logement		X		
B.ACV.1.3	Opérations ciblées de déconstruction et de réhabilitation d'immeubles : site de l'ancienne prison – Boulevard Amiral Grivel	LP Promotion Charlotte	Ville de Brive	En attente d'informations	En attente d'informations			X	
B.ACV.1.4	Réhabilitation d'une ancienne caserne en résidence intergénérationnelle	SAS Kallig (promoteur)	SPL Brive, Polygone, Association Edenis	18 277 470.93€ HT	Action Logement				X

Accusé de réception en préfecture
019-20043172-20240116-2023-226-C1-CC
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception préfecture : 16/01/2024

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation		
						2023	2024	2025
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractive de l'habitat								
B.ACV.1.5	Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique de Travaux 2 (DUPT)	Ville de Brive	CABB, SEM 19	En cours de chiffrage		X		
B.ACV.1.6	Modification des règlements des aides communales en faveur de l'habitat	Ville de Brive	CABB	210 000€			X	
C.ACV.1.1	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Renouvellement Urbain	CABB	Communauté de Communes de Lubersac-Pompador. Communes d'Allassac, Brive, Donzenac, Juillac, Lubersac, Objat Etat ANAH Conseil Départemental Action Logement Proclivis Caisse des Dépôts et des Consignations	1 657 000€ HT (pour la CABB)	ANAH, CDC, Communauté de Communes de Lubersac-Pompador		X	
C.ACV.1.2	Utilisation de la plateforme Zéro Logement Vacant	CABB	Ville de Brive (pour la phase expérimentale)	Ingénierie interne			X	

Accusé de réception en préfecture
019200048172-20240116-2023-226-C1-CC
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception préfecture : 16/01/2024

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré									
B.ACV.2.1	Poursuite du fonds d'aides à la rénovation des devantures et enseignes commerciales	Ville de Brive	CABB, SEM 19	70 000€ / an		X			
C.ACV.2.1	Mise en place d'un fonds d'aides aux TPE	CABB		400 000€ par an		X			
C.ACV.2.2	Référencement des initiatives locales de e-commerce (e-cabb)	CABB	Commerçants, restaurateurs, entreprises	68 600€	LEADER	X			
C.ACV.2.3	Restructuration et valorisation du centre des congrès et des affaires	CABB	SEM 19, CCI	2 556 280€ HT (coût CABB)	DSIL, Région, CD 19				X
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées									
B.ACV.3.1	Installation de colonnes enterrées en centre-ville	SIRTOM, Ville de Brive	CABB	200 000€		X			
C.ACV.3.1	Mise en location et libre-service de véhicules électriques	CABB		26 000€		X			
C.ACV.3.2	Installation de vélos à assistance électrique en libre-service	CABB		451 531.60€ HT		X			

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager									
B.AC.V.4.1	Restauration de l'Orgue de la Collégiale Saint Martin	Ville de Brive	Fondation du patrimoine	216 933€ HT	DRAC, financements participatifs	X			
B.AC.V.4.2	Remplacement des abat-sons de la Collégiale Sainte Martin et pose de protection d'anti-volatiles	Ville de Brive	DRAC, Région	104 000€			X		
B.AC.V. 4.3	Optimisation de l'éclairage public et création d'un réseau LoRa "Smart City"	Ville de Brive	CABB	9 136 473,60€	FEDER et Fonds Européen Stratégie Locale, CD 19, Région, CDC				Livraison totale en 2028
B.AC.V.4.4	Animation du centre-ville (sonorisation et illumination)	Ville de Brive		465 000€		X			
B.AC.V.4.5	Etude de prévention des flots de chaleur	Ville de Brive		24 950 € HT	Fonds vert	X			
B.AC.V.4.6	Désimpermeabilisation du parking du stade Le Clere	Ville de Brive		230 000 € HT			X		
B.AC.V.4.7	Désimpermeabilisation Avenue Maillard	Ville de Brive		601 758€ HT				X	
B.AC.V.4.8	Réaménagement de l'îlot Churchill	Ville de Brive		1 500 000€ HT				X	

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager									
B.AC.V.4.9	Réaménagement de la place de la vieille halle	Ville de Brive		950 000€ HT		X			
B.AC.V.4.10	Démolition d'un bien vacant et création d'un îlot de fraîcheur 3 rue Saint Bernard	SPL de Brive et son agglomération		87 244.24€ HT (coût de la démolition)			X		
B.AC.V.4.11	Révision générale du PLU de Brive	Ville de Brive		158 387.50€ HT (Tranche ferme)					X
B.AC.V.4.12	Modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR)	Ville de Brive	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 19	A déterminer		X			
C.AC.V.4.1	Travaux de sécurisation et d'endiguement de Brive	CABB		900 000€	PAPI			X	
C.AC.V.4.2	Extension de la voie verte le long de l'avenue Maillard	CABB		1 200 000€ HT	CD 19				X

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville									
B.AC.V.5.1	Reconversion de l'ancien bâtiment de commandement de l'ancienne caserne Brune et réalisation d'un pôle d'enseignement artistique (pôle culturel)	Ville de Brive		18 340 000€ HT	CPER, CD 19				X
B.AC.V.5.2	Réhabilitation et mise en sécurité de l'Hôtel de ville	Ville de Brive		1 150 574 €	DRAC, DSIL, Région			X	
B.AC.V.5.3	Restructuration du Théâtre	Ville de Brive		500 000€ HT	DRAC, DSIL, Région		X		
B.AC.V.5.4	Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux	Ville de Brive		85 000€ HT			X		
C.AC.V.5.1	Création de bureaux pour la Direction Développement Durable et Mobilités	CABB		607 822€ HT			X		

Date de publication : 16/01/2024

Accusé de réception en préfecture
 019-20043172-20240116-2023-226-C1-CC
 Date de télétransmission : 16/01/2024
 Date de réception préfecture : 16/01/2024

6.1.2. Programme d'actions ORT

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 1 : De la réhabilitation à la reconstruction vers une offre attractive de l'habitat									
A.ORT.1.1	Déconstruction d'un îlot insalubre, aménagement espace public (identifié EPF) - Rue Des 2 portes	Allassac	EPF NA	350 000€ HT					X
C.ORT 1.1	Réflexion sur l'élaboration d'un prochain dispositif d'amélioration de l'habitat de type OPAH	CABB	ANAH			X			
C.ORT 1.2	Elaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat	CABB		40 000€ HT		X			
M.ORT 1.1	Opérations de rénovation d'habitat dégradé et logements locatifs	Malemort	CABB	100 000€ HT				X	
O.ORT.1.1	Réhabiliter des logements dégradés vacants - Immeuble Faye	Corrèze Habitat	Objat	835 000€ HT	Fonds friche	X			
O.ORT.1.2	Réaliser des opérations d'acquisitions foncières sur des sites stratégiques afin de restructurer des immeubles - Rue de l'Ancien Temple	Objat	EPF NA						X
O.ORT.1.3	Réaliser des opérations d'acquisitions foncières sur des sites stratégiques afin de restructurer des immeubles - Rue Jean Sirey	Objat	EPF NA	272 000€ environ pour les acquisitions par Objat et Corrèze Habitat					X

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré									
D.O.R.T.2.1	Acquisition de la maison Nobecourt et aménagement d'un local en cœur de Bourg	Donzenac		100 000€ HT	Conseil départemental	X			
M.O.R.T.2.1	Opération d'acquisition d'immeuble pour démolition	EPF NA	Malemort	230 000€ HT		X			
M.O.R.T.2.2	Restructuration d'une friche industrielle en guinguette sur les bords de la Corrèze	Privé	Malemort			X			
M.O.R.T.2.3	Création d'un marché couvert place de l'hôtel de ville	Malemort		1 310 000€ HT	DSIL, DETR, Département, Europe			X	
O.O.R.T.2.1	Etude de faisabilité et d'opportunité pour la restructuration d'équipements en centre-bourg - Salle des congrès, Halle couverte, ilot Herbert et marché piétons	Objat		30 000€ HT	CDC, Département		X		
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées									
O.O.R.T.3.1	Accessibilité programmée des ERP	Donzenac		212 289,60€ HT	DETR, Département		X		
M.O.R.T.3.1	Développer les modes déplacements doux	Malemort		1 264 035€ HT	DSIL, Agglo, Département		X		
M.O.R.T.3.2	Circulation apaisée et accessibilité espaces publics	Malemort		1 601 952€ HT	DSIL, Agglo, Département		X		

Accusé de réception en préfecture
019-20004310-2024-16-2023-226-C-CC
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception en préfecture : 16/01/2024

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager									
A.ORT.4.1	Réaménagement des places Allègre et République - Mise en valeur de l'espace public	Allasac		120 000€ HT					X
B.ORT.4.1	Réhabilitation et réaménagement du quartier de Gaubre	Brive	Noalis, Action logement	26 000 000€ HT					X
D.ORT.4.1	Aménagement de places Rue du Puy Broch	Donzenac	EPF NA	150 000€ HT			X		
D.ORT.4.2	Aménagement de places hors aménagement de bourg : les Cordeliers et Travassac	Donzenac		174 000€ HT	DETR, Département			X	
M.ORT.4.1	Opération d'acquisition d'immeuble pour démolition	Malemort		407 000€ HT			X		
M.ORT.4.2	Aménagement d'un parc au bord de la Corrèze	Malemort		688 610,57€ HT	DSIL, DETR, Département		X		
M.ORT.4.3	Réaménagement de la place François Mitterrand	Malemort		223 417€ HT	DSIL, DETR, Département		X		
M.ORT.4.4	Rénovation façade locaux commerciaux	Malemort	Commerçants	50 000€ HT				X	
M.ORT.4.5	Aménagement de la place Beaufort	Malemort	CABB	630 905€ HT	DSIL, DETR, Département		X		
M.ORT.4.1	Schéma d'aménagement et de gestion des espaces publics	Objet							X
M.ORT.4.2	Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public - Aménagement structurant d'une entrée de ville	Objet		197 200€ HT			X		

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville									
A. ORT 5.1	Déplacement de la bibliothèque, transformation en médiathèque et création d'un espace tiers-lieu	Allassac	Ecoles, bibliothèque départementale de prêt	485 000€ HT	DSIL, CEE, Agglo, Département	X			
A. ORT 5.2	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	Allassac		660 331€ HT	DSIL, DETR			X	
A. ORT 5.3	Travaux d'éclairage du Stade Colombier	Allassac		63 492€ HT	DETR, District, Département, Région				X
D.ORT.5.1	Rénovation énergétique : changement des menuiseries des bâtiments publics communaux	Donzenac		61 082,41€ HT	DETR, Département	X			
D.ORT.5.2	Rénovation énergétique de l'éclairage sportif de la salle de tennis dont audit	Donzenac		29 375€ HT	DETR, Département	X			
D.ORT.5.3	Installation de panneaux photovoltaïques sur le futur préau/gymnase des écoles	Donzenac		150 000€ HT	DETR, Département		X		
D.ORT.5.4	Création d'un terrain synthétique « Honneur » au parc des sports	Donzenac		787 592 € HT	ANS - DETR/DSIL - LFA/FFF - Région - CSC - CD19			X	
D.ORT.5.1	Réhabilitation de l'ancienne trésorerie pour créer une Maison des Assistantes Maternelles	Juillac		64 000€ HT	Département		X		

N° du projet	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total	Partenaires financiers	Calendrier de réalisation			
						2023	2024	2025	2026
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville									
J.ORT.5.2	Création d'un réseau de chaleur collectif	Juillac		308 840€ HT	DSIL, DETR, ADEME, Département				X
M.ORT.5.1	Etude et réalisation de moyens de production d'énergie renouvelable (réseau de chaleur / photovoltaïque)	Malemort		1 200 000€ HT	Département, Etat – Fonds vert		X		
M.ORT.5.2	Rénovation thermique du Dojo	Malemort		245 450€ HT	DETR, Département		X		
M.ORT.5.3	Rénovation thermique de la salle polyvalente	Malemort		246 787€ HT	DETR, Département		X		
M.ORT.5.4	Réalisation d'un SDIE - appui à l'ingénierie	Malemort		60 500€ HT	Département, Etat – Fonds vert		X		
O.ORT.5.1	Etude faisabilité Tiers lieu	Objat		16 000€ HT	CDC		X		
O.ORT.5.2	Réalisation d'une maison médicale	Objat		870 000€ HT	FNADT, DETR, FST, Département		X		
O.ORT.5.3	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Objat		1 000 000€ HT				X	

Accusé de réception en préfecture
19-200043172-20240116-2023-226-C1-CC
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception préfecture : 16/01/2024

6.2. Calendrier prévisionnel de réalisation du programme d'actions ACV 2 et ORT – 2023/2026

Numéro de l'action	Action	2023	2024	2025	2026
A.ORT.1.1	Démolition d'un lot inutilisé, aménagement espace public (identifié EP1 - Rue Des 2 portes				
A.ORT.1.1	Ramenagement des places Magre et République - Mise en valeur de l'espace public				
A.ORT.1.1	Déplacement de la bibliothèque, transformation en médiathèque et création d'un espace tiers-lieu				
A.ORT.1.2	Renovation énergétique de l'école élémentaire				
A.ORT.1.3	Travaux d'éclairage du Stade Colombar				
B.ACV.1.1	Opérations ciblées de déconstruction et de réhabilitation d'immeubles : lot des tilleuls				
B.ACV.1.2	Opérations ciblées de déconstruction et de réhabilitation d'immeubles : 10-12 avenue Thiers				
B.ACV.1.3	Opérations ciblées de déconstruction et de réhabilitation d'immeubles : site de l'ancienne prison - Boulevard Annaïd Gravel				
B.ACV.1.4	Réhabilitation d'une ancienne caserne en résidence intergénérationnelle				
B.ACV.1.5	Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique de Travaux 2 (DUPT)				
B.ACV.1.6	Modification des règlements des aides communales en faveur de l'habitat				
B.ACV.2.1	Poursuite de fonds d'aides à la rénovation des écoparcs et enseignes commerciales				
B.ACV.3.1	Installation de colonnes enterrées en centre-ville				
B.ACV.4.1	Restauration de l'orgue de la Collégiale Saint Martin				
B.ACV.4.2	Remplacement des abat-sons de la Collégiale Sainte Marthe et pose de protection d'antennes				
B.ACV.4.3	Optimisation de l'éclairage public et création d'un réseau LoRa "Smart City"				
B.ACV.4.4	Animation du centre-ville (sonorisation et illumination)				
B.ACV.4.5	Etude de protection des toits de chaubour				
B.ACV.4.6	Désimperméabilisation du parking du stade Le Centre				
B.ACV.4.7	Désimperméabilisation Avenue Maillard				
B.ACV.4.8	Ramenagement de l'actuel Chaurbill				
B.ACV.4.9	Ramenagement de la place de la vieille halle				
B.ACV.4.10	Démolition d'un bien vacant et création d'un lot de fracheur 3 rue Saint Bernard				
B.ACV.4.11	Révision générale du PLU de Bive				
B.ACV.4.12	Modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR)				
ORT.1.1	Réhabilitation et raménagement du quartier de Gaudre				
B.ACV.5.1	Reconversion de l'ancien bâtiment de commandement de l'ancienne caserne Brunt et réalisation d'un pôle d'enseignement artistique (pôle culturel)				
B.ACV.5.2	Réhabilitation et mise en sécurité de l'Hotel de ville				
B.ACV.5.3	Reconstruction du Théâtre				
B.ACV.5.4	Diagnostica énergétiques des bâtiments communaux				

Accusé de réception en préfecture
 019-200043172-20240116-2023-226-C-CC
 Date de télétransmission : 16/01/2024
 Date de réception préfecture : 16/01/2024

Date de publication : 16/01/2024

Numéro de l'action	Action	2023	2024	2025	2026
CAOV.1.1	Operation Programmée d'amelioration de l'habitat (OPAH) et OPAM Renouvellement Urbain				
CAOV.1.2	Utilisation de la plateforme Zero Logement Vacant				
COPT.1.1	Reflexion sur l'elaboration d'un prochain dispositif d'amelioration de l'habitat de type OPAM				
COPT.1.2	Elaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat				
CAOV.2.1	Mise en place d'un fonds d'aides aux TPE				
CAOV.2.2	Referencement des initiatives locales de e-commerce (e-cub)				
CAOV.2.3	Restructuration et valorisation du centre des congrès et des affaires				
CAOV.3.1	Mise en location et libre-service de vehicules electriques				
CAOV.3.2	Installation de vélos à assistance électrique en libre-service				
CAOVA.1	Travaux de sécurisation et d'engorgement de Bive				
CAOVA.2	Extension de la voie verte le long de l'avenue Maillard				
CAOV.5.1	Création de bureaux pour la Direction Développement Durable et Mobilités				
Communauté d'Agglomération du Brizin de Bive					
DOZELNAC					
D.OPT.2.1	Acquisition de la maison Nabecroust et aménagement d'un local en cœur de Bourg				
D.OPT.3.1	Accessibilité programmée des ERP				
D.OPT.4.1	Aménagement de places pour du Pay Bloch				
D.OPT.4.2	Aménagement de places hors aménagement de bourg : les Cordeliers et Trévasec				
D.OPT.5.1	Renovation énergétique : changement des menuiseries des bâtiments publics communaux				
D.OPT.5.2	Renovation énergétique de l'éclairage sportif de la salle de tennis dont audit				
D.OPT.5.3	Installation de panneaux photovoltaïques sur le futur préau/gymnase des écoles				
D.OPT.5.4	Création d'un terrain synthétique "honneur" au parc des sports				
J.OPT.5.1	Rehabilitation de l'ancienne halle pour créer une Maison des Associations Maternelles				
J.OPT.5.2	Création d'un réseau de chaleur collectif				
JURILAC					

Accusé de réception en préfecture
 019-200043172-20240116-2023-226-C1-CC
 Date de télétransmission : 16/01/2024
 Date de réception préfecture : 16/01/2024

Numéro de l'action	Action	2023	2024	2025	2026
M.ORT.1.1	Opérations de rénovation d'usages dégradés et logements localisés				
M.ORT.2.1	Opération d'acquisition d'immeuble pour rénovation				
M.ORT.2.2	Restructuration d'une friche industrielle en ganuguettes sur les bords de la Cornize				
M.ORT.2.3	Création d'un marché couvert place de l'hôtel de ville				
M.ORT.3.1	Développer les modes déplacements doux				
M.ORT.3.2	Circulation apaisée et accessibilité espaces publics				
M.ORT.4.1	Opération d'acquisition d'immeuble pour démolition				
M.ORT.4.2	Aménagement d'un parc au bord de la Cornize				
M.ORT.4.3	Réaménagement de la place François Mitterrand				
M.ORT.4.4	Rénovation façade locaux commerciaux				
M.ORT.4.5	Aménagement de la place Beaufort				
M.ORT.5.1	Etude et réalisation de moyens de production d'énergie renouvelable (réseau de chaleur / photovoltaïque)				
M.ORT.5.2	Rénovation thermique du Dojo				
M.ORT.5.3	Rénovation thermique de la salle polyvalente				
M.ORT.5.4	Réalisation d'un SDE - appui à l'ingénierie				
O.ORT.1.1	Réhabiliter des logements dégradés vacants - Immeuble Faye				
O.ORT.1.2	Réaliser des opérations d'acquisitions foncières sur des sites stratégiques afin de restructurer des immeubles - Rue de l'Ancien Temple				
O.ORT.1.3	Réaliser des opérations d'acquisitions foncières sur des sites stratégiques afin de restructurer des immeubles - Rue Jean Sirey				
O.ORT.2.1	Etude de faisabilité et d'opportunité pour la restructuration d'espaces vacants en centre-ville - Salle des congrès, Halle couverte, Les Herbert et marchés publics				
O.ORT.4.1	Schema d'aménagement et de gestion des espaces publics				
O.ORT.4.2	Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public - Aménagement structurant d'une entrée de ville				
O.ORT.5.1	Etude faisabilité Two Use				
O.ORT.5.2	Réalisation d'une maison médicale				
O.ORT.5.3	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux				

MALEFONT

OMAT

Date de publication : 16/01/2024

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20240116-2023-226-C1-CC
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception préfecture : 16/01/2024

6.3. Pistes de réflexion

Sont listés ci-dessous les projets actuellement en cours de réflexion et qui pourront être intégrés au programme d'actions quand ils seront plus avancés.

AXE 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

- Etude pour la décarbonation des flottes des véhicules de 6 collectivités (ACV)
- Création d'une maison du vélo (ACV)
- Mise en place de box à vélo sécurisés (ACV)
- Etude d'opportunité d'une Zone à Faible Emissions (ZFE) (ACV)
- Etude logistique urbaine et livraison au dernier kilomètre (ACV)

AXE 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

- Requalification de l'auberge de jeunesse en ALSH (ACV)
- Création d'une halle (ORT Juillac)

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1. Calendrier

La démarche d'évaluation commencera dès le lancement des actions. Une évaluation à mi-parcours sera prévue, ainsi qu'une évaluation à la fin du programme.

7.2. Méthode

Un suivi régulier et précis du déploiement du programme sera réalisé en étroite collaboration avec les services des collectivités concernées et en concertation avec l'élu référent en charge du programme. Pour cela, le tableau de suivi des actions sera mis à jour au moins une fois par semestre. Il sera présenté lors des réunions du comité de pilotage et du comité technique.

Cette démarche sera conduite en interne par la cheffe de projet.

7.3. Objectifs et questions évaluatives

L'objectif de l'évaluation est d'obtenir les résultats et les impacts des actions conduites.

Nom de l'axe	Questions évaluatives
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractive de l'habitat	Les actions inscrites au programme ont-elles contribué à proposer une offre de logements plus attractive (d'un point de vue quantitatif et qualitatif) ? Les interventions ont-elles permis de réinvestir du foncier existant et de répondre à la problématique de la vacance immobilière ?
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Dans quelle mesure les actions mises en œuvre ont-elles contribué au maintien et au développement des activités économiques ?
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	En quoi les actions entreprises ont-elles répondu à l'enjeu de la transition écologique et notamment de la réduction des gaz à effet de serre ?
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Comment les actions menées ont-elles amélioré le cadre de vie de la population et favorisé le bien vivre en centre-ville ?
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	L'offre en matière d'équipements et des services dans le centre-ville correspond-elle mieux aux besoins de résidents et des chalandes ?

7.4. Indicateurs retenus

Différents indicateurs ont été définis dans les fiches actions.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Brive-la-Gaillarde et l'EPCI s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022
- Annexe 2 – Bilan de la réalisation du programme d'actions ORT depuis 2019
- Annexe 3 – Fiches-action qui composent le plan d'actions ACV/ORT
- Annexe 4 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

A Brive, le 12 décembre 2023

Ville d'Allasac

Jean-Louis LASCAUX

Ville de Brive

Frédéric SOULIER

Ville de Donzenac

Yves LAPORTE

Ville de Julliac

Josette FARGETAS

Ville de Malemort

Laurent DARTHOU

Ville d'Objat

Philippe VIDAU

Communauté d'Agglomération
du Bassin de Brive

Christian PRADAYROL

Etat

Etienne DESPLANQUES

ANAH

Etienne DESPLANQUES

Action Logement

Jean-Pierre SIRY

EPF Nouvelle Aquitaine

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Directeur Territorial Nicolas PROUST

Sylvain BRILLET

Caisse des Dépôts et
Consignations

Nicolas JOYEUX